

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Réunion du Conseil Municipal

1^{er} juillet 2014

N°2014-07-1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 29 avril 2014.

N°2014-07-2 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE - Nomination du Référent Communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DESIGNNE Madame Christine FUMERO comme référent communal auprès de la bibliothèque intercommunale Cazères / Le Vignau / Lussagnet.

N°2014-07-3 PERMIS DE CONSTRUIRE PC 040 080 14 F0007 - ROMA Jean-Louis - EMPLACEMENT DE L'ACCES AU LOT 3

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité VALIDE le choix de l'emplacement de l'accès au lot 3 (parcelles L 390 et 391) de la ZA du TREMA, tel que mentionné dans le dossier de permis de construire n° PC 040 080 14 F0007.

N°2014-07-4 PAVE – ECHEANCIER DE MISE EN OEUVRE

A l'unanimité, il est décidé de reporter à 2016 la mise en oeuvre du PAVE.

N°2014-07-5 AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE DÉVELOPPEMENT DES LANDES D'ARMAGNAC AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES (CDG 40)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accepter l'affiliation du Syndicat Mixte de Développement des Landes d'Armagnac au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.
- Autorise le Maire à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

N°2014-07-6 MODIFICATION DES STATUTS – Communauté de Communes du Pays Grenadois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 13 voix Pour et 2 Abstentions (Mme Fumero et Mr Saint-Pé), DECIDE d'adopter les nouveaux statuts modifiés de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, avec une mise en œuvre pour le 1^{er} septembre 2014.

N°2014-07-7 BATIMENTS - CHAUFFAGE SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis proposé par la société Gaz Industrie relatif à la fourniture et la pose d'un coffret de commande et de régulation ENERGYSTAT 40, 1 zone pour aérothermes gaz (IP56) (sonde d'aire, affichage digital, 3 points de consigne, 4 départs pour aérothermes 1 allure, 2 départs pour aérothermes 2 allures).

Devis d'un montant total TTC de 1 065,60 €uros.

La commune aura également à sa charge la fourniture du câble nécessaire.

N°2014-07-8 HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR - Convention avec GrDF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre avec GrDF de mise à disposition de bâtiments pour héberger cette infrastructure pour le projet compteurs communicants gaz.

TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Cazères-sur-l'Adour, assure, dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général des Landes, le transport scolaire des enfants du RPI.

Il rappelle également la nécessité, pour la rentrée scolaire de septembre 2015, d'acquérir un car scolaire répondant aux normes.

Il fait part d'une proposition pour un véhicule neuf (84 020 € HT), des échéances relatives à un emprunt sur 15 ans et des montants demandés par une société de transport qui assurerait le cas échéant les sorties extrascolaires.

Lors de l'acquisition du véhicule qui assure ce service actuellement (1997), les communes de Le Vignau et Lussagnet avait participé à hauteur respective de 2/6^{ème} et 1/6^{ème}.

A ce jour, la commune de Le Vignau n'a pas donné son accord pour renouveler cette participation.

De ce fait, se pose la question du transfert de cette compétence au Conseil Général.

Affaire à suivre...

N°2014-07-9 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHÉSION PCS - (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE) - MISE A JOUR DU PCS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire :

- à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion PCS avec le Centre de gestion pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde et du document d'information communal sur les risques majeurs.
- à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

N°2014-07-10 CONVENTION D'ADHÉSION PCS - SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DÉFIBRILLATEURS - EXERCICES PCS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix Pour et 1 voix Contre (Mr Lescouzere), autorise le Maire :

- A signer la convention d'adhésion pour le schéma départemental défibrillateurs et les exercices PCS avec le Centre de gestion des Landes.
- A intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

N°2014-07-11 MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERter SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.

N°2014-07-12 DELEGUES AUPRES DE LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE TERRALIA

Le Conseil Municipal, après un vote pour la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la commission de suivi du site de la société TERRALIA, DESIGNÉ

- délégué titulaire : Monsieur Francis DESBLANCS - 15 voix
- délégué suppléant : Monsieur Eric ZAMPROGNA - 15 voix

N°2014-07-13 TELEPHONE SATELLITAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- OPTÉ pour la formule abonnement incluant 10 minutes de communication par mois, pour un prix HT de 22 dollars (environ 16,09 €uros), proposée par IEC TELECOM,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces et documents se rapportant à cette affaire.

N°2014-07-14 DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas donner de suite favorable à la demande de subvention émanant de la Fondation du Patrimoine.

N°2014-07-15 DEMANDE DE SUBVENTION - VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité, DECIDE :

1 – l'octroi de la subvention suivante :

- Banda Los Craignos : subvention fonctionnement 2014 : 610 €

2 – les virements de crédits afférents.

N°2014-07-16 BATIMENTS

Monsieur Eric Zamprogna, adjoint en charge des bâtiments, fait le point sur les travaux en cours et à venir.

- Porte logement – studio : le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis établi par l'entreprise LAGUIAN, pour un montant total TTC de 1 830,40 €uros.
- Menuiseries aluminium salle des fêtes : le conseil municipal, à l'unanimité accepte le devis établi par l'entreprise CASTAING, pour un montant total TTC de 9 119,29 €uros.
- Plafond « réserve RAM » salle de réunion : accord de l'assemblée pour confier ces travaux à Philippe ZAMPROGNA lors de son intervention à la salle des archives de la mairie.
- Clôture des cuves de carburant aux ateliers techniques : le montant total TTC des fournitures s'élève à 1 026,49 €uros. Accord de l'assemblée.
- Couverture du préau de d'école : le montant TTC du devis établi par l'entreprise Claude BATS s'élève à 10 505,08 €uros. Accord de l'assemblée.
- Démolition « maison Harnist » : accord de l'assemblée pour lancer la démolition, dès que le coffret électrique aura été retiré. Ces travaux seront confiés à l'entreprise la moins disante.

DIVERS / INFORMATIONS

- Un marché d'été se tiendra sur la place les dimanches matins des mois de juillet et août.
- FEC 2014 : montant attribué à la commune : 5 524,82 €uros.
- Effraction local pétanque : la porte d'entrée doit être remplacée.
- Café « Le Cazérien » : après interrogation de la municipalité, dans l'hypothèse d'une vente, le prix demandé par le propriétaire s'élèverait à 120 000 €uros (bâtiment, matériel et licence IV).
- Election des délégués communautaires : le tribunal administratif de Pau a annulé l'élection de M. Jean-Michel ESTEFFE, inscrit en cinquième position sur la feuille de proclamation des résultats, comme conseiller communautaire.
- Aménagement de la rue de l'Abbé Meyranx, de la place St-Barthélémy et d'une partie de la rue des Remparts : quelques malfaçons ont été relevées : pavés détériorés, première couche d'enrobé qui se décolle à certains endroits.
- SYDEC : le rapport annuel d'activité 2013 – service électricité est à disposition.
- La carte postale, en provenance des Maldives, de Rolande BESSEDE et Christophe TRIGEARD circule parmi les conseillers.
- Distribution aux conseillers municipaux du calendrier des manifestations saison 2014/2015.
- Qualité de l'eau : la fiche de contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine est remise à chaque conseiller. Conclusion sanitaire : « eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ». Prélèvement effectué dans la cuisine de la mairie, le 16 juin 2014.
- Les fêtes patronales se dérouleront du 22 au 25 août 2014.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-trois heures et trente-cinq minutes.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 7 juillet 2014.

Le Maire,
Francis DESBLANCS